



POLE FORMATION

Formation conduisant au diplôme d'arbitre départemental.

Destinataires : Ligues Régionales, Comités Départementaux, Comité Directeur

Le Comité Directeur de la Fédération a validé, en date du 4 juillet 2014, la mise en place du nouvel Examen d'arbitre Départemental dans tous les comités pour la saison 2014-2015.

Cette décision a pour objectif d'uniformiser sur le territoire le contenu de formation ainsi que les modalités de passage de l'examen qui diffèrent actuellement.

Dans sa démarche Passion Club, la Fédération souhaite également permettre aux clubs de former les arbitres en interne, le Comité Départemental restant le seul organisme permettant de passer l'examen et le seul autorisé à valider le niveau départemental.

Le groupe de travail qui a œuvré sur ce dossier s'est attaché à rendre les modalités de passage simples et à intégrer de nouveaux modules tels que le travail par e-learning ainsi qu'une épreuve de démonstration commentée.

Le comité départemental qui validera le niveau départemental d'un arbitre se réfère au mode d'évaluation présenté ci-dessous. Chaque stagiaire arbitre départemental peut bénéficier d'un livret permettant sa formation, son évaluation et son suivi.

Inscription

1. L'arbitre qui se forme est considéré comme arbitre en formation au regard de la Charte de l'Arbitrage, à condition que son club l'ait inscrit auprès du comité départemental grâce à un formulaire type.
2. L'arbitre s'engage à participer à l'intégralité de la formation mise en place.
3. L'arbitre est considéré comme stagiaire lorsqu'il est inscrit auprès du comité départemental (enregistré sur FBI) et qu'il entre en formation

Procédure d'évaluation

- a. **Epreuve E1** : Contrôle en cours de formation (CCF) :

E1.1 : Au fil de la formation, le stagiaire renseigne le tableau des compétences à la date où la notion a été travaillée. Le tableau est validé en fin de formation par le formateur.

E1.2 : Le stagiaire devra travailler certaines compétences en e-learning sur la plateforme de formation de la FFBB en profitant d'un cours sur diaporama et en s'entraînant à répondre à des questions vidéos et de règlement de jeu. Le candidat doit valider chaque module en obtenant 60% de bonnes réponses (possibilité de refaire plusieurs fois chaque test). Editer les résultats e-learning obtenus, et les joindre au cahier de l'arbitre.

b. **Epreuve E2** : L'épreuve terminale :

- **E2.1** : Test écrit (20 pts, coefficient 2) : avec 10 questions vrai-faux et 10 questions à choix multiple sur le règlement de jeu et les procédures – 30 minutes. Un panel de 300 questions sera mis en ligne pour que l'arbitre puisse travailler. Le Comité Départemental devra réaliser son test en reprenant 20 questions parmi ces 300.

- **E2.2** : Oral sur le règlement de jeu (20 pts, coefficient 1) : explication d'une règle fondamentale du basketball tirée au sort parmi les sujets fournis par la FFBB – 10 minutes de préparation et 10 minutes de passage : 20 minutes au total.

- **E2.3** : Démonstration commentée (20 pts, coefficient 1) sur un sujet tiré au sort parmi les sujets fournis par la FFBB – 10 minutes de préparation et 10 minutes de passage : 20 minutes au total. Il s'agit de montrer et d'expliquer l'activité de l'attaquant et du défenseur lors d'un 1x1, ainsi qu'annoncer la règle, les repères et l'activité de l'arbitre pour en juger la légalité.

c. **Epreuve E3** : L'épreuve pratique :

Match observé sur une rencontre de niveau départemental avec utilisation de la fiche d'observation fournie par la FFBB.

Epreuves E2 et E3 : le candidat présente au jury son cahier où figure sa fiche d'évaluation. Le jury la complétera et la retournera au club à l'issue des épreuves en validant ou non l'arbitre au niveau départemental. Il conviendra ensuite à l'arbitre de joindre cette fiche à son cahier.

Obtention de l'examen

Le candidat devra valider chacune des trois épreuves :

- Epreuve E1 : E1.1 et E1.2 doivent être validées,
- Epreuve E2 : La moyenne des notes coefficientées doit être de 12/20 minimum,
- Epreuve E3 : Pour être validé, le candidat ne devra pas obtenir plus trois items colorés « non satisfaisant ».

Le candidat conserve le bénéfice des épreuves validées pour les sessions de la saison en cours et de la saison suivante. Au-delà, le candidat devra repasser toutes les épreuves.

Réunions d'informations

Afin d'aider les Comités Départementaux à mettre en place ce nouvel examen, des réunions d'informations sont programmées dès le début du mois de septembre.

Ainsi, les Comités Départementaux pourront recevoir l'ensemble des documents ainsi que des explications détaillées sur l'ensemble de ce dossier, la présence du Président de la CDO et du responsable de la formation arbitre est souhaitable.

Zone	Date	Comités concernés	Lieu	Horaires
CENTRE	5 septembre	Tous les CD de la Zone	CREPS de VICHY	10h30-17h00
EST	5 septembre	Tous les CD de la Zone	TOMBLAINES	19h00-22h00
NORD	6 septembre	Tous les CD de la Zone	MONTDIDIER	9h00-12h00
OUEST	6 septembre	Tous les CD de la Zone	ANGERS	14h00-22h00
SUD EST	6 septembre	Tous les CD de la Zone	SAINTE TULLE	9h00-12h00
SUD OUEST	9 septembre	CD du Limousin	LIMOGES	19h00-22h00
SUD OUEST	16 septembre	CD des Midi-Pyrénées	TOULOUSE	19h00-22h00
SUD OUEST	25 septembre	CD d'Aquitaine	BORDEAUX	19h00-22h00

Par ailleurs, l'ensemble du dossier sera présenté au séminaire des Conseillers Techniques Arbitres qui se tiendra à Bourges du 20 au 22 août, ainsi qu'à la réunion des Présidents de CRO du 23 au 24 août à Bourges.

Enfin, les arbitres-formateurs de la FFBB se tiendront à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place de ces nouvelles modalités de formation et d'évaluation.

Pour répondre à vos questions, les arbitres-formateurs de la FFBB se tiennent à votre disposition :

Zone Centre	Johann JEANNEAU	jeanneau@ffbb.com
Zones Est et Nord	Eddie VIATOR	eviator@ffbb.com
Zone Ouest	Carole DELAUNE	cdelaune@ffbb.com
Zone Sud-Est	Abdel HAMZAOU	ahamzaoui@ffbb.com
Zone Sud-Ouest	Nicolas MAESTRE	nmaestre@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Johann JEANNEAU, Chargé de la Formation Initiale des Arbitres	Matthieu SOUCHOIS, Directeur du Pôle Formation	Thierry BALESTRIERE, Secrétaire Général
Référence	2014-07-17 2-OFFICIELS EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL Note d'information JJU VFIN	